



BULLETIN COMMUNAL OSSEY LES TROIS MAISONS

N° 138

16 décembre 2013

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

La fin de l'année est déjà là et nous publions le vingt-cinquième numéro du bulletin communal de cette mandature.

L'équipe municipale en place s'attache à avancer dans les dossiers en cours, tous nos projets annoncés en début de mandat sont achevés depuis pas mal de temps, mais il y a toujours des travaux qui arrivent, des demandes à satisfaire, il y aura toujours quelque chose sur le feu à surveiller, un travail à terminer. L'important chantier de l'année 2013 fut la réhabilitation du logement de l'agence postale. Ce local est entièrement remis à neuf : isolation, portes, fenêtres, carrelage, électricité, chauffage, salle d'eau, WC.

Comme les années précédentes, chaque association s'exprime dans ce bulletin de fin d'année afin de vous faire part du déroulement de ses activités.

J'en profite pour remercier toutes ces associations, tous les bénévoles de la commune qui, par leur dévouement, apportent un certain dynamisme à notre village. Je remercie également mes adjoints et les conseillers municipaux pour leurs compétences et leur investissement, j'ai toujours trouvé le soutien auprès d'eux. Merci également à tout le personnel communal envers lequel j'ai une grande reconnaissance pour son sérieux dans le travail, sa compréhension et sa gentillesse. Merci enfin aux enseignants, avec lesquels la municipalité collabore dans une très bonne entente sur les projets concernant l'école.



Ayons une pensée pour les personnes qui nous ont quittés en 2013, je souhaite beaucoup de courage aux familles qui ont perdu un être cher.

Je souhaite également un bon rétablissement aux malades et n'oublions pas les personnes seules ou isolées.

Au nom des élus du conseil

municipal, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2014 !

Rendez-vous le 11 janvier 2014 à 18H30, salle polyvalente, la municipalité sera très honorée de vous accueillir pour la cérémonie d'échange des vœux.

François ETCHETO



TRAVAUX ET ACHATS REALISES EN 2013

Travaux et achats

Aides

Renforcement de l'éclairage public rue de la Ligne et route de Saint Martin <div style="text-align: right;">6 410.56 € TTC</div>	Financement du SDEA : 3 730.56 €
Aménagement sécurité route de Saint Martin <div style="text-align: right;">865.23 € TTC</div>	TVA récupérable : 141.80 €
Réhabilitation du logement de l'agence postale : - Plâtrerie, placo, isolation 17 759.84 € TTC - Plomberie, sanitaire 3 174.96 € TTC - Installation électrique 5 990.00 € TTC - Chauffage 161.32 € TTC - Remplacement des portes et fenêtres (2012) 4 992.70 € TTC - Carrelage 1 189.15 € TTC - Peintures, papiers-peints et autres 1 461.99 € TTC - Meuble évier cuisine et mitigeur 178.34 € TTC - Chauffe-eau, VMC 349.04 € TTC - Vitrificateur 416.12 € TTC <div style="text-align: right;">TOTAL 35673.46 € TTC</div>	TVA récupérable : 4 248.98 €
Réhabilitation de l'agence postale (travaux 2012)	La Poste : 2 000.00 €
Monument aux morts : retailage et mise en peinture des lettres <div style="text-align: right;">1 507.50 € TTC</div>	
Peintures diverses dans la commune Monument aux morts Portail logement de la Poste <div style="text-align: right;">268.12 € TTC</div>	
Extension du réseau d'eau route d'Origny <div style="text-align: right;">2 655.12 € TTC</div>	TVA récupérable : 435.12 €

Quelques dates à retenir pour 2014

- 11 janvier 2014 : Vœux de la Municipalité
- 25 janvier 2014 : Loto des Ecoles
- 23 mars 2014 : Loto du Comité des Fêtes
- 14 juin 2014 : Feux de la St Jean avec le Comité des Fêtes
- 27 juin 2014 : Kermesse des écoles
- 27 juillet 2014 : Vide-greniers
- 25 octobre 2014 : repas dansant du Comité des fêtes
- 15 novembre 2014 : repas de l'OAL

CANIVEAU EAUX PLUVIALES RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux la demande de Monsieur Ludovic FUCHS :

Lors de pluies abondantes, une partie des eaux pluviales de la rue de l'Eglise s'écoule dans sa propriété (sise 5 rue de l'Eglise, celle-ci étant en contrebas de la chaussée. Monsieur FUCHS a donc fait installer, devant le seuil de son portail, un caniveau-grille destiné à recevoir les eaux de pluie pour éviter que sa cour ne soit inondée. Monsieur FUCHS souhaiterait que la commune lui verse une participation financière pour la réalisation de ces travaux.

Après débat et réflexion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas participer financièrement à la réalisation de ces travaux.

SITUATION FONCIERE MAIL DU RIOT

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il a été découvert fortuitement qu'une erreur de métrage et de bornage a eu lieu lors de la création de la résidence « Le Mail du Riot » et du dernier lotissement de la rue des Combattants. Du fait de cette erreur, une grande partie de la salle polyvalente se situe sur un terrain (cadastré ZA N°118) n'appartenant plus à la commune mais à Aube Immobilier.

Monsieur le Maire et son adjoint, Monsieur Philippe DIDIERJEAN, ont rencontré Monsieur GAUVIN, d'Aube Immobilier, le 16 mai 2013 pour lui faire part de ce problème. Par un courrier en date du 30 juillet 2013, Monsieur le Maire en informait personnellement Monsieur PROTTE, Directeur d'Aube Immobilier.

En réponse, dans un courrier du 17 octobre 2013, Monsieur PROTTE a donné son accord de principe sur la cession, à l'euro symbolique,

- d'environ 2350 m² issus de la parcelle ZA N°118, pour régulariser l'emprise foncière de la salle polyvalente,
- d'environ 1200 m² issus de la parcelle ZA N°118, pour laisser à la commune un terrain supplémentaire, à l'arrière de la salle, qui pourrait être utilisé ultérieurement pour l'installation d'un vestiaire.

Monsieur PROTTE demande qu'en contrepartie la commune intègre dans le domaine public l'emprise foncière de la rue des Combattants et précise que les frais de géomètre et de notaire concernant ces ventes et cette intégration de voirie dans le domaine public seraient pris en charge par Aube Immobilier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour la cession à l'euro symbolique de 2350 m² et 1200 m² de la parcelle ZA N° 118, conformément au plan annexé à la présente délibération,

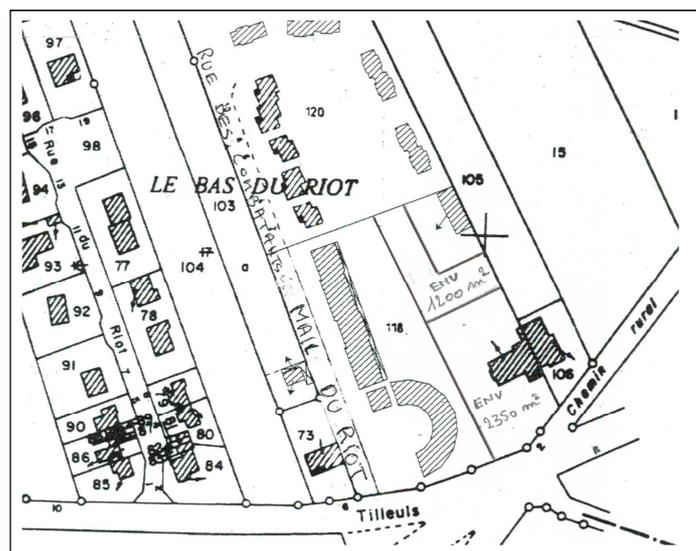
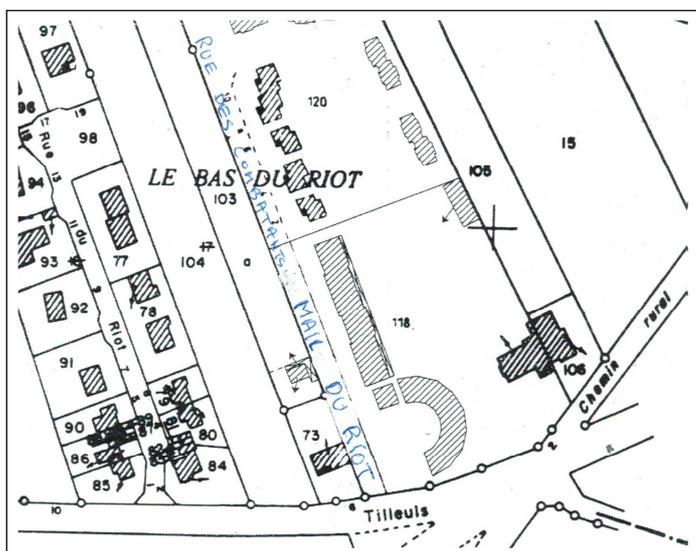
ACCEPTTE d'intégrer dans le domaine public l'emprise foncière de la rue des Combattants, à condition qu'Aube Immobilier fasse parvenir en mairie l'ensemble des plans de récolement s'y rapportant,

PREND NOTE que les frais de géomètre et de notaire concernant cette affaire seront à la charge d'Aube Immobilier, Maître VUILLEMIN ayant été désigné par Aube Immobilier pour ce dossier.

Annexe :

Etat actuel

Projet de régularisation



SUBVENTION CLASSE DE NEIGE ECOLE ELEMENTAIRE DE MARIGNY LE CHATEL

Le Maire présente la demande de subvention de Madame Isabelle TRIPIER, Directrice de l'Ecole Elémentaire de Marigny-le-Châtel :

Une classe de neige est prévue du 3 au 7 février 2014. Les mairies du RPI verseront 50 € pour chaque enfant domicilié dans leur commune. Deux enfants d'Ossey-les-Trois-Maisons (Alan RABERT-MARCYNIUK et Solène VERGER), élèves de l'école élémentaire de Marigny le Châtel, doivent participer à la classe de neige mais ne bénéficieront pas de cette aide, notre commune ne faisant pas partie du regroupement scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide de 50 € pour chacun des deux enfants d'Ossey qui sera versée à la coopérative scolaire de l'Ecole Elémentaire de Marigny-le-Châtel.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2013

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de modification des statuts qui se retranscrit comme suit :

Article 2-5 CONSTRUCTION, ENTRETIEN, ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET SCOLAIRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Equipements scolaires d'intérêt communautaire :

Construction et fonctionnement des équipements annexes au Collège de Marigny le Châtel :

- gymnase Bernard Laurent et ses annexes
- gare routière et ses annexes

Gestion et exécution des conventions de prestations de services avec d'autres collectivités relatives aux équipements annexes du Collège de Marigny le Châtel.

- Equipements sportifs d'intérêt communautaire :

Investissement et fonctionnement dans le cadre de piscines intercommunales.

Gestion et financement du transport des effectifs scolaires du premier degré du territoire de la communauté de communes, organisé dans le cadre de l'accès aux piscines intercommunales.

Article 4 : Composition du conseil et répartition des délégués

La communauté de communes est administrée par un organe délibérant, dénommé « conseil de communauté » composé de délégués des communes membres, selon la réglementation en vigueur.

ADOpte en conséquence les nouveaux statuts de la Communauté de Communes tels qu'annexés à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

INFORMATION

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Si vous souhaitez vous faire inscrire sur les listes électorales de notre commune, vous avez jusqu'au 31 décembre 2013 pour adresser à la Mairie votre demande (cerfa N° 12669*01 **, copie d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité et copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois).

**Le formulaire de demande d'inscription est disponible en mairie ou sur www.service-public.fr (dans « rechercher », taper « demande d'inscription » puis choisir « demande d'inscription sur les listes électorales »).

Attention : Le secrétariat sera fermé les vendredi 27, lundi 30 et mardi 31 décembre 2013. La permanence des adjoints est maintenue le samedi 28 décembre 2013. Vous pouvez déposer votre demande dans la boîte à lettres du secrétariat avant le 31 décembre 2013, toute demande incomplète (formulaire mal renseigné ou non signé, pièce justificative manquante ou inappropriée) ne sera pas prise en compte.

ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014

DISPOSITIONS CONCERNANT NOTRE COMMUNE (MOINS DE 1000 HABITANTS)

A tous les électeurs :

Attention ! Nouveau : Comme indiqué dans l'article R60 du code électoral modifié par le décret du 18/10/20013, **tous les électeurs, quelle que soit la taille de la commune, devront se présenter dans leur bureau de vote munis obligatoirement d'un titre d'identité.**

Les candidatures peuvent être isolées ou groupées (liste complète ou non). Elles seront affichées dans le bureau de vote, ainsi que le nombre de conseillers à élire.

Le scrutin (plurinominal majoritaire) **ne change pas**. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat, et non par liste. **Pas de parité homme/femme imposée.**

Vous pouvez toujours « panacher » les listes, rayer le nom d'un candidat, mais si vous ajoutez le nom d'une personne qui n'est pas candidate, cette voix n'est pas comptabilisée (en effet, tout candidat doit désormais déclarer sa candidature en préfecture ou sous-préfecture avant le 6 mars 2014 au plus tard).

Votre bulletin de vote sera pris en compte, quel que soit le nombre de candidats. Mais **les noms des personnes qui ne sont pas candidates et ceux des candidats surnuméraires** (c'est à dire qui figurent en fin de liste, au-delà du nombre de sièges à pourvoir) **ne seront pas décomptés**. Sachez qu'une enveloppe qui contiendrait une liste et une candidature isolée ou qui contiendrait deux listes et dont le nombre total de candidats dépasserait le nombre de sièges à pourvoir (pas suffisamment de noms rayés) serait rejetée comme un vote nul.

Aux candidats :

Tout candidat doit désormais obligatoirement déclarer sa candidature en préfecture ou sous-préfecture du 7 février au 6 mars 2014. Un système de prise de rendez-vous téléphonique sera à la disposition des candidats afin d'organiser au mieux l'enregistrement de leur candidature et notamment d'écourter leur attente.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, **la déclaration de candidature pourra être déposée à titre individuel ou groupé** (liste complète ou non). Cette déclaration sera valable pour les deux tours.

Au second tour, seuls des candidats présents au 1^{er} tour peuvent se présenter, sauf si le nombre des candidats du 1^{er} tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir. Dans ce cas les candidatures entre les 2 tours sont acceptées, mais si aucune candidature n'est déposée, à l'issue du second tour le conseil municipal ne pourra pas se réunir. Une délégation spéciale sera mise en place par la préfecture (3 personnes désignées par le préfet, qui sont généralement des anciens fonctionnaires et ne résident pas dans la commune). Cette délégation spéciale gèrera les affaires courantes de la commune dans l'attente d'une élection complète (délai de 3 mois).

Si le nombre de conseillers élus n'est pas suffisant pour constituer un conseil au complet (15 conseillers pour Ossey), le conseil municipal pourra toutefois se réunir et procéder à l'élection du Maire et des adjoints. Les sièges vacants seront pourvus dans le cadre d'une élection partielle en cas de vacances de sièges (si le nombre de conseillers est inférieur au 2/3 de l'effectif théorique) ou s'il est nécessaire d'élire un nouveau maire.

Les conseillers municipaux qui seront élus, éliront, au scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue (aux deux premiers tours) et à la majorité relative (au 3^e tour éventuel), **le maire et les adjoints.**

Les membres du conseil municipal seront classés dans l'ordre du « tableau » officiel : le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux. Les adjoints prendront rang selon l'ordre de leur élection. Si les conseillers sont élus le même jour, l'ordre est déterminé par le plus grand nombre de suffrages obtenus et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Ce « tableau du conseil municipal » fixe l'ordre de désignation des représentants de la commune au conseil communautaire (conseillers communautaires), organe délibérant de la communauté de communes dont fait partie la commune. **Les conseillers communautaires ne seront donc pas élus mais désignés dans l'ordre du tableau.**

CONGES DE FIN D'ANNEE SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat sera fermé les vendredi 27, lundi 30 et mardi 31 décembre 2013.

RELEVES DE COMPTEURS

La Société INSIEMA procédera au relevé des compteurs électriques les

23 et 24 DECEMBRE 2013

En cas d'absence, vous pourrez relever vous-même les chiffres figurant sur votre compteur et les communiquer à ERDF à l'aide du carton auto-relevé qui sera laissé dans votre boîte aux lettres.

FERMETURE ANNUELLE DES DECHETERIES

En raison des congés annuels des agents et de la faible fréquentation constatée à cette époque, les déchèteries communautaires de MARCILLY-LE-HAYER et de MARIGNY-LE-CHATEL seront fermées

**du lundi 23 décembre au jeudi 26 décembre 2013
puis du lundi 30 décembre 2013 au jeudi 2 janvier 2014 inclus**

Vœux de la municipalité



Le 5 janvier 2013

Présentation des vœux de la municipalité aux habitants de la commune.

Les lauréats du Concours de Fleurissement Communal.



Course cycliste



Le 14 avril 2013
Course cycliste organisée
par le RS10.

Remise de médaille aux Pompiers



...et à Fabrice MARCILLY
pour plus de 20 ans de bons et loyaux
services rendus au sein du CPI d'OSSEY.

Lors de la cérémonie du 8 mai,
remise de médaille à
Jean-Nicolas FARAGO...



Feux de la Saint Jean



Les Frédericos



La compagnie « Shéhérazade »

Le 15 juin 2013
Spectacle de clowns,
danse orientale
et feu
organisés par le Comité
des Fêtes.



Fête des écoles



Le 28 juin 2013



Repas du 13 et fête du 14 juillet



Plateau repas offert par la Municipalité, retraite aux flambeaux suivis d'une soirée dansante.



Jeux pour les enfants.



Concours de boules



Challenge des transports RUCH



Cyclo et
randonnée pédestre



Inauguration de l'Ecurie d'O.C.



Le 12 juillet 2013



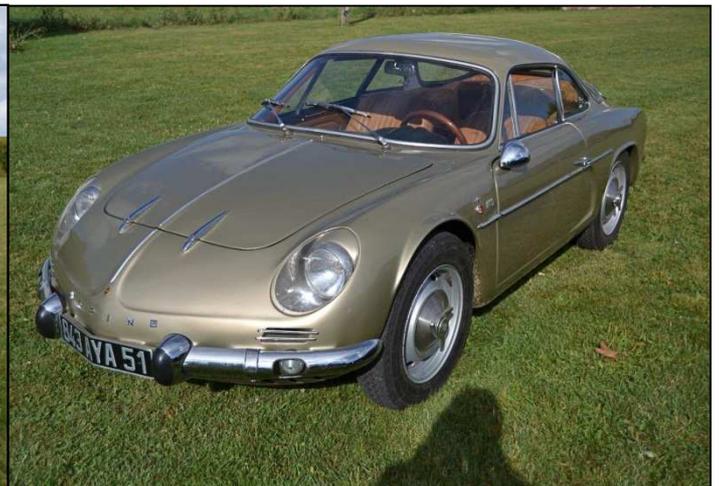
Vide grenier

Organisé par le Comité des Fêtes.

Le 21 juillet 2013



Exposition de voitures de collections



Le 8 septembre 2013

Organisé par Monsieur Yannick FRONTINI et le club Sézanne Rétro Mobile.

Repas des anciens du 11 novembre



Téléthon



Le 7 décembre 2013

Randonnée pédestre organisé par l'OAL et la Municipalité.

Passage des Pompiers du Centre de Secours de Marigny le Châtel.

Le 8 décembre 2013 :

Manifestation à l'écurie d'O.C. en faveur du Téléthon.



Arbre de Noël

Le 8 décembre 2013 :
Sébastien NOLSON a émerveillé les petits et les grands avec ses tours de magie.

Remise de cadeaux par le Père Noël aux enfants de la Commune.



Les écoles

Les activités 2013 :

- 26 janvier : Loto des écoles
11 mars : Cycle 3 : Visite de l'Assemblée Nationale
et du Musée de l'Orangerie
28 juin : Fête de fin d'année
4 juillet : Randonnée vers Marigny
14 octobre : Salon du Livre :
Elémentaire : visite libre
Maternelle : visite et spectacle
(théâtre de la Madeleine)
septembre à décembre : Piscine



Une année de vie Associative

Ossey Animation Loisirs



Sous le soleil ou sous la pluie mais toujours dans la bonne humeur

L'OAL c'est une randonnée mensuelle à l'exception du mois d'Août.
Ouverte à tous, jeunes et moins jeunes, des parcours allant de 10, 15 à 25 kms.
Chaque mardi ou presque, randonnée en petit groupe offerte aux adhérents ayant du temps libre en semaine.
L'OAL s'est rendue à Etretat cette année et ira à Voiron pour la Pentecôte 2014.
Un week-end raquettes en mars et une randonnée montagne début septembre.

Patrick MIGNOT
Président d'Ossey Animation Loisirs

Contacts OAL :

Le Président : Patrick MIGNOT Tél : 03 25 80 38 42
Le Secrétaire : Alain MEYNADIER Tél : 03 25 21 62 48

L'OAL a fêté dans ses trente ans d'existence en cette année 2013.

De nombreux souvenirs retracés dans des diaporamas photos et vidéos, de l'émotion et de la bonne humeur lors de cette célébration tout au long du week-end des 22 et 23 juin avec nos amis randonneurs de Saran, et pour remercier provisoirement cette boucle une randonnée à Fontainebleau le 10 novembre dernier, 30 ans jour pour jour après la première randonnée inaugurale avec quelques pionniers et pionnières de l'époque : Irène, Jean-Claude, Marie-Christine, René, Marie-Jeanne, etc...



C.R.A.C.



Club Rugby Aube Champagne
Ossey Marigny



Le C.R.A.C, agréé jeunesse et sports et affilié à la Fédération Française de Rugby, vous propose la pratique du Rugby en loisirs ou en compétitions dans la joie et la bonne humeur!

VENEZ FAIRE L'ESSAI, VOUS SEREZ TRANSFORMÉ !!



ENTRAINEMENTS

ECOLE DE RUGBY (Mixte) de 5 à 14 ans

Stade d'Ossey, mercredi 16h - 18h (sauf 13-14 ans)
Stade d'Ossey, samedi de 14h - 16h

Equipes JEUNES de 15 à 18 ans

Stade d'Ossey, samedi 10h - 12h

Equipes FEMININES de 15 à 17 ans et +18 ans

Stade de Marigny, lundi 19h30 - 21h30

Equipes SENIORS +19 ans et LOISIRS +35 ans

Stade de Marigny, vendredi 21h - 23h

PARTENAIRES EDUCATIFS DU C.R.A.C.

Collège Jean Moulin de Marigny, section Rugby
Lycée Joliot Curie de Romilly, section Rugby

+ D'INFOS / CONTACT

facebook : [CracOfficielClubRugbyAubeChampagne](https://www.facebook.com/CracOfficielClubRugbyAubeChampagne)

crac.rugby@gmx.fr

06.65.08.75.48 (Greg)

Ossey Temps Libre

L'année 2013 s'est passée assez sereinement. Pour la commencer, je me réjouis, avec le bureau, de présenter les vœux aux sociétaires, qui ne manquent pas de nous retourner les leurs chaleureusement. Comme d'habitude en janvier, la galette des rois vient marquer cet évènement, toujours apprécié.

Toutes les 2 semaines, les différents jeux se déroulent dans la bonne humeur. Sur une année, trois repas sont proposés aux sociétaires, et qui recueillent l'approbation de tous. Vers la fin juin, un buffet froid concocté par le bureau et offert par le club, vient ponctuer la coupure de l'été, jusqu'au début septembre.

Cette année, dans les mêmes dates en juin, une sortie repas, offerte par Pro- Confort s'est effectuée à La Mangeoire, avec l'après-midi, tour du lac de la forêt d'orient en petit train ... seul le temps n'était pas de la partie.

En cours d'année, nous avons dû procéder au changement de jour du club; c'est à présent le mardi. Pour des raisons évidentes de bonnes relations avec le club de Marigny qui se réunit le mercredi. C'est ainsi que nous avons le plaisir d'accueillir des personnes de ce club et en retour celles d'Ossey peuvent se rendre à Marigny. Tout le monde est satisfait.



Le Président remercie les sociétaires, le bureau, et les bénévoles pour leur aide de toute sorte. Je ne veux pas manquer à mon devoir agréable d'adresser mes remerciements à Monsieur le Maire et tout son conseil pour le soutien matériel et efficace qu'ils ne manquent pas de nous prodiguer. Le club O T L présente ses meilleurs vœux aux sociétaires pour 2014, ainsi qu'à toute la population du village.

Serge NOIRET
Président d'Ossey Temps Libre

Le Comité des Fêtes

Tous les membres du comité des fêtes remercient les habitants d'Ossey et ses environs pour leur participation aux manifestations organisées au cours de l'année 2013.

180 personnes se sont partagé les nombreux lots de valeur mis en jeu lors du loto du 3 mars 2013.

Les Clowns "Frederico's" et la troupe de danses orientales ont ravi petits et grands et égayé la soirée juste avant l'embrasement du bonhomme de la St Jean.

Grand succès du vide grenier car le soleil était au rendez-vous.

La soirée tartiflette a permis à 100 personnes de danser dans la bonne humeur.



Le repas de la St Sylvestre s'annonce prometteur puisque 80 personnes sont déjà inscrites.

Nous rappelons aux habitants d'Ossey que le Comité manque de mains et que les bonnes volontés sont les bienvenues.

Marie Françoise SIMONNY
Présidente du Comité des Fêtes

Le Point lecture

27 nouveaux lecteurs sont venus grossir les rangs des bibliophiles d'Ossey en 2013.

Chaque semaine, une vingtaine d'enfants viennent emprunter albums, documentaires, BD...

Nous rappelons que le point lecture est entièrement gratuit et ouvert aux adultes.

Au cours de l'année 2013, nous avons organisé une animation sur l'eau à l'école maternelle et avec la classe de CP/ CE1.

Deux animations *raconte-tapis* « La malle aux loups » et « Quel radis dis-donc ! » ont émerveillé nos plus jeunes lecteurs.

Merci à tous nos lecteurs de nous rejoindre chaque semaine.

Martine MEYNADIER et Corinne SECHURE



DIVERS



Modernisation de l'Agence Postale.



Remise en état du Monument aux Morts.



Démonstration du défibrillateur par le Centre de Secours de Marigny le Châtel.

NAISSANCES

15 février Pierre MAMAN
28 février Lily-Rose BOURGEOIS
10 mars Sophia CHARTON
11 mai Julia ROTH LISBERGER
18 mai Maryam SLIMANE
5 juin Mélissa DETERRE
15 septembre Aymen REBOUL
18 octobre Léana LE PEUTREC

DÉCÈS

6 juillet Raymond ROTH LISBERGER
16 août Nadège SART
19 août Laurent NOEL
3 octobre Caroline MAILLY
29 octobre Joël FLOT

Bulletin mis en page par Philippe DIDERJEAN

Directeur de la publication : François ETCHETO, Maire d'Ossey-les-Trois-Maisons

Site officiel : <http://www.osseylestroismaisons.fr>

Impression : IPNS, ne pas jeter sur la voie publique.